



CONDITIONS GENERALES (extrait du règlement)



Prière de renvoyer l'inscription dans son intégralité avec les C.G.

à l'adresse du Conservatoire de la Broye, rue des Blanchisseuses 16, CP 102 - 1530 Payerne
ou via courriel (info@conservatoiredesregions.ch)

Notre Ecole

Le Conservatoire des Régions, est né en 2018 de la réunion des compétences, de la passion de transmettre et d'une expérience de près de 70 ans de quatre Ecoles du canton de Vaud, actives dans la formation et l'enseignement musical.

Notre Ecole est présente dans la région du Gros-de-Vaud à Echallens et Cugy, dans la plaine de l'Orbe à Chavornay et Orbe, dans la région de la Broye à Avenches, Payerne, Lucens, Moudon et Thierrens, ainsi qu'à Cheseaux et Romanel. Cette large offre de lieux de cours permet à chaque élève de s'épanouir à l'instrument qui lui est cher, au plus proche de son domicile. Nos professeurs s'adaptent au fil du temps à l'évolution des pratiques mais également didactiques des moyens d'enseignement. Notre Ecole applique et suit les plans d'études spécifiques à chaque instrument édicté par la Fondation pour l'Enseignement de la musique. Apprenons et partageons ! Avec les professeurs, notre Ecole organise durant l'année, des auditions et des événements, afin de permettre aux parents et amis de pouvoir soutenir et encourager les élèves. Nous mettons également sur pied des ateliers, des petits et grands ensembles, pour expérimenter, vivre et partager ensemble nos apprentissages.

L'année scolaire compte 37 semaines d'enseignement. Durant la période de congés scolaires, les leçons sont interrompues. Les absences de l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées.

L'inscription est valable pour une année scolaire complète et se renouvelle tacitement pour l'année suivante, sa résiliation doit être annoncée avant le 15 mai au moyen d'une lettre recommandée.

Tout demande de changement de professeur, de diminution du minutage de cours, doit être annoncée par lettre recommandée avant le 15 mai, pour qu'elle soit acceptée.

Passé ce délai, le montant de l'année suivante sera facturé et l'inscription est reconduite tacitement.

Démission

Aucune démission ni diminution de la durée de cours en cours d'année n'est possible.

L'arrêt des cours durant l'année n'implique pas le remboursement du prix de l'écolage déjà versé et n'implique pas la cessation des versements en cas de paiement par mensualité. L'écolage annuel reste dû, même en cas de paiement par mensualités.

Finance de cours

Les frais de gestion s'élevaient à CHF 50.- par année scolaire.

Les écolages sont semestriels et sont payables par semestre d'avance (premier versement fin août et deuxième versement fin février et non fin mai).

Le paiement par mensualités est possible avec demande écrite auprès du Conservatoire, au maximum 10 mensualités (premier versement fin août et dernier versement fin mai). Les mensualités sont dues un mois à l'avance.

En cas de retard de paiement d'une échéance, l'entier de l'écolage du semestre, voire de l'année devient exigible.

Les rappels de facture seront majorés de CHF 30.00.

En cas de non-règlement à la suite d'un rappel, la facture est remise au service du contentieux et les cours sont suspendus.

En cas de non-paiement, le bulletin d'inscription fait foi pour la reconnaissance de cette exigibilité au sens de l'art. 82 LP.C. et le Conservatoire se réserve le droit de désinscrire l'élève.

Finances

Les cours sont payables d'avance au CDR-Conservatoire de Musique de la Broye, au moyen du bulletin de versement (QR code) joint à la facture.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Je m'inscris au cours de musique suivant.

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement du Conservatoire et de son écolage.

Nom Prénom

Date de naissance Sexe M F

Adresse

Code postal Localité

Cours individuel collectif

Instrument Professeur souhaité

Durée en minutes Date d'entrée

Montant de l'écolage

Frais de gestion CHF 50.-

Facture à adresser à :

Nom Prénom

Adresse

Code postal Localité

Tél. Portable

Email

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des tarifs et règlements. Il s'engage à les observer et s'inscrit pour une année scolaire complète.

Lieu et date

Signature (parents ou représentant légal)



Tarifs 2023-2024



L'année scolaire compte 37 semaines d'enseignement, pour les Elèves inscrits dans le cursus FEM et subventionné par l'Etat.

Cursus FEM pour les élèves domiciliés dans le canton de Vaud jusqu'à 20 ans (25 ans pour les étudiants et apprentis)

Minutes	Cours individuels		Cours collectifs		Cours collectifs	
	Ecolage par semestre	Ecolage mensuel	Initiation musicale		Solfège	
Ecolage par semestre			Ecolage mensuel	Ecolage par semestre	Ecolage mensuel	Ecolage par semestre
30	560.00	112.00				
40	750.00	150.00				
45	825.00	165.00			258.00	51.60
50	915.00	183.00	340.00	68.00		
60	1'050.00	210.00				

Cursus FEM pour les élèves domiciliés hors du canton de Vaud jusqu'à 20 ans (25 ans pour les étudiants et apprentis)

Minutes	Cours individuels		Cours collectifs		Cours collectifs	
	Ecolage par semestre	Ecolage mensuel	Initiation musicale		Solfège	
Ecolage par semestre			Ecolage mensuel	Ecolage par semestre	Ecolage mensuel	Ecolage par semestre
30	685.00	137.00				
40	920.00	184.00				
45	1'010.00	202.00			258.00	51.60
50	1'120.00	224.00	395.00	79.00		
60	1'280.00	256.00				

Elèves hors cursus FEM - classe libre et élèves adulte. L'année scolaire reste sur 36 semaines de cours et est aménageable avec un nombre de cours par année scolaire d'entente avec le professeur. Les tarifs ci-dessous s'entendent pour 18 cours par semestre.

Minutes	Cours individuels		Cours collectifs	
	Solfège		Ecolage par semestre	Ecolage mensuel
	Ecolage par semestre	Ecolage mensuel	Ecolage par semestre	Ecolage mensuel
30	960.00	192.00		
40	1'280.00	256.00		
45	1'440.00	288.00	347.50	69.50
50	1'600.00	320.00		
60	1'920.00	384.00		

Les semestres sont payables par mensualités de septembre à fin juin.

Durée	Musique de chambre, Ensembles, Ateliers
variable	Tarif variable selon la durée du cours bloc. Les tarifs apparaissent sur la brochure éditée et disponible courant septembre. Tous ces cours sont gratuits pour les élèves inscrits à un cours instrumental.

Cotisation : CHF 50.00/année

AIDES FINANCIÈRES

Selon la LEM (Loi sur les Écoles de Musique), chaque Commune est censée fournir une proposition d'aide financière pour les activités de formation musicale donnée dans les écoles reconnues et subventionnées par la FEM (dont notre Ecole est bénéficiaire). Pour toute question, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact rapidement avec notre administration.